



ZOOM EUROPE

Des produits plus sûrs et un étiquetage obligatoire du "made in"

Le Parlement européen a estimé que l'étiquetage du pays de fabrication devrait être obligatoire pour tous les produits non alimentaires vendus sur le marché unique. Ce vote vise à renforcer les critères de sécurité des produits dans l'UE.

Cet étiquetage obligatoire du "made in" doit améliorer la traçabilité des produits et ainsi renforcer la protection des consommateurs. Aujourd'hui, environ 10% des produits repérés par le système d'alerte européen RAPEX ne peuvent être tracés jusqu'à leur fabricant.

Le Parlement estime que l'indication du "made in" devrait s'appliquer à presque tous les produits vendus sur le marché intérieur, avec quelques exceptions comme les médicaments. Selon la proposition, les fabricants européens pourront être en mesure de choisir entre la mention "fabriqué dans l'UE" ou nommer leur pays. La proposition précise que pour un produit fabriqué en plusieurs endroits, le "pays d'origine" sera celui où a eu lieu la dernière manipulation substantielle aboutissant à un nouveau produit.

Le nouveau texte prévoit aussi des sanctions plus fermes contre les entreprises à risque. Pour éviter les abus, seront mises en place des sanctions "proportionnées et dissuasives" prenant en compte la gravité, la durée et le caractère intentionnel ou récurrent de l'infraction ainsi que la taille de l'entreprise. De même il est envisagé de mettre en place une liste noire des entreprises ayant été en infraction de façon intentionnelle et répétée au regard des règles du droit de l'UE sur la sécurité des produits. Les députés ont suggéré également d'établir une base de données pan-européenne sur les blessures aux consommateurs causés par les produits. Le Parlement a voté en première lecture ce texte afin de permettre au prochain Parlement d'utiliser ce travail comme base pour négocier avec les Etats membres de l'UE ■

Pour plus d'informations :
tgeorgieva@aqui-cci-international.com

RECHERCHE

64 CONSULTATION IMMINENTE POUR LE PROJET CANOE IPREM 2 DE L'UPPA

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (l'UPPA) s'apprête à lancer une consultation d'entreprises au début du mois de juin prochain en vue d'engager la première phase de son programme IPREM 2. Ce premier volet porte sur l'édification d'une halle technologique qui permettra l'accueil de la plate-forme de transfert Composites en Aquitaine Nanostructure Organiques (CANOE), principalement orientée sur le développement des polymères et matériaux composites. Le nouvel édifice de 1 400 m² verra le jour au sein du campus universitaire car l'activité de recherche et développement de CANOE conduit à la mise en œuvre d'une organisation semi-industrielle autour de process de production et de caractérisation de polymères. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet toulousain Espagno et Milani Architectes. La mise en chantier est attendue pour septembre 2014, avec une livraison 9 mois plus tard. Le coût des travaux a été estimé à 2,8 M€.

☛ Rappelons que la seconde phase du projet de l'IPREM 2 concerne, quant à elle, la halle technologique de 4 100 m² qui sortira de terre sur la technopole Hélioparc (APS 1900).

COMMERCE

16 DES CELLULES COMMERCIALES À PROGRAMMER À ANGOULÊME

La Ville d'Angoulême prévoit la construction de cellules commerciales sur la place de Basseau, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) des quartiers Basseau et Grande Garenne. En vue de cette réalisation, une étude de programmation va devoir être engagée. C'est pourquoi la mairie vient de lancer une consultation pour attribuer ce marché d'études qui comportera une tranche ferme relative à l'élaboration du pré-programme et du programme et deux tranches conditionnelles (assistance pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre et mission de contrôle/suivi). Les candidatures doivent parvenir en mairie d'Angoulême pour le 10 juin.

MATÉRIAUX INNOVANTS

33 CONSORTIUM AQUITAIN POUR NAWHICEL-2

Labellisé par le pôle de compétitivité aquitain Xylofutur (produits et matériaux des forêts cultivées), le projet collaboratif Nawhichel-2 vise à développer une nouvelle génération de semi-produits et de produits finis intégrant la nanocellulose. Ce matériau renouvelable, biodégradable et biocompatible, est considéré comme une alternative à de nombreux polymères issus des ressources fossiles. Un consortium quasi-exclusivement aquitain a été constitué pour mener le projet à terme. Il regroupe les PME régionales AEC Polymers, Emac, JTT Composite, Rescoll, une grande entreprise Cooper Standard (basée en Ille-et-Vilaine), les laboratoires publics LCPO, IPREM, ISM et I2M, la plate-forme technologique CANOE et le centre technologique en environnement APESA. Doté d'un budget de plus de 2 M€, Nawhichel-2 a été retenu au titre du 16^e appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI) et bénéficiera à ce titre d'une aide de plus d'un demi-million d'euros. La Région Aquitaine vient de voter plusieurs aides pour un total dépassant 300 000 €. Outre la création d'une quinzaine d'emplois (R&D, production, commercialisation) pour la conduite du projet, l'objectif est bien de créer une filière industrielle.